

POLICE GÉNÉRALE.

PASSE-PORT A L'ÉTRANGER.

Département du Cantal

Registre

1871 N° 1

SIGNALEMENT.

Le Sieur *Beulieu*

natif de

*Aurillac*  
*Saint-Genès*

demeurant à

*idem*

allant à

*Madrid*

âgé de

*16*

ans, taille d'un mètre

*62* centimètres

cheveux

*châtains* front *étroit*

sourcils

*et* yeux *grés*

nez

*fort* bouche  *moyenne*

barbe

*neuf* menton *roud*

visage

*ovale* teint *rose*

SIGNES PARTICULIERS :

*[Signature]*

PIÈCES DÉPOSÉES.

FAIT à *Aurillac*, le *3* janvier *1871*.

Signature des Témoins

Signature du Porteur :

*Beulieu*

St. Mamet le 1<sup>er</sup> Janvier 1881.



Monsieur le Préfet,

Le Sieur Coulière Antonin, né à St. Mamet  
et y habitant, le 14 juillet 1864 fils de Jean  
Pierre et de Marie Vespigne, se propose de partir  
pour Madrid, Espagne, c'est pourquoi il vient  
solliciter de votre bienveillance un passe port pour  
ce pays. Sa mère consentant à son projet, il  
est espéré, Monsieur le Préfet, que vous  
voudrez bien faire droit à sa demande.

Dans l'attente il est à dire avec le plus grand  
Respect, Monsieur le Préfet,  
votre très humble et très respectueux serviteur.

Signature de la mère et du Fils

Vespigne

Coulière

Visé pour la légalisation des signatures  
ci-dessus, le Maire de St. Mamet

